

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

AMiO

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

JANVIER
2014



L'ÉTAT SOCIAL NOTRE BOUCLIER COMMUN

70^e année - n°1 - janvier 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROIX [P402047] retour: CGSP place Fontaines, 9/11-1000 Bruxelles



DOSSIER P.4



ÉDITO

Bonne année 2015,
année de l'exclusion
P. 3



IRB

Institutions bruxelloises,
de la complexité
à la créativité P. 7



AMiO

Tout va très bien
« Madame la Marquise »...
P. 9

Domiciliations SEPA

En vue de respecter les législations belge et européenne, à dater du 1/01/2014, toutes les cotisations encaissées via domiciliation (dom80), seront automatiquement transformées en domiciliation européenne (Sepa). Dans le respect de ces législations, toutes les cotisations perçues via domiciliation le seront uniquement mensuellement. Vous ne devez effectuer aucune opération, tout s'effectue automatiquement.

Lieu du crime : Guatemala

Le Guatemala est le lauréat d'un bien triste palmarès : il est devenu le pays le plus dangereux au monde pour les syndicalistes. Détrônant la Colombie, le Guatemala a connu ces cinq dernières années la mort violente de 58 militants et représentants syndicaux. Aucun de ces assassinats n'a été porté devant un tribunal !

Parmi les conséquences dramatiques de cet état de fait, le taux de syndicalisation y a chuté à 1,6 % de la population active. À titre de comparaison, il est de 5 % en Colombie, 3 fois plus peuplée.

C'est dans ce cadre que, le mercredi 27 novembre, la CGSP wallonne (en partenariat avec l'ISP, la FSESP et la CSI), a reçu une délégation de camarades du Syndicat



national des Travailleurs de la santé. Dora Regina et Luis Lara sont venus témoigner de leur situation et tenter de fédérer dans leur combat les forces vives des fédérations syndicales européennes et internationales, ainsi que le Parlement européen.

Leurs nombreux témoignages, pour le moins révoltants, ont profondément ému le public présent. Tandis que les

photos des camarades assassinés ou torturés défilent sur l'écran, nous nous demandons tous comment une telle barbarie est encore possible, où que ce soit sur Terre, en 2013...

Seules la solidarité syndicale internationale et la mise en œuvre effective et coordonnée d'actions de soutien aux travailleurs guatémaltèques et de pressions sur le gouvernement pourront donner l'espoir de la mise en place de mesures préventives, d'enquêtes indépendantes sur les menaces et les crimes, et de la fin de l'impunité. Soyons solidaires !

Pour plus d'information sur la mission de l'ISP, voir le dossier <http://www.world-psi.org/en/issue/solidarity-guatemala>



DANS NOS RÉGIONALES

Centre

Nouveau souffle

L'Intersectorielle du Centre reprend un nouveau souffle !!!

Cette année, plusieurs projets se sont concrétisés : un Comité d'audit de la dette, une représentation théâtrale, un Premier mai, des conférences mais aussi ... une formation pour les délégués.

L'équipe, que vous pouvez voir (dans sa quasi-totalité) s'est investie de septembre à novembre dans une formation 1A où diverses notions telles la communication, l'histoire du mouvement ouvrier, le statut, la structure de l'organisation syndicale... ont été abordées.

Nul doute que ces sourires épanouis sont le reflet des liens, du soutien et de la solidarité créés tout au long de ces 10 jours.

À très bientôt pour une 1B !



Namur

Goûter des rois

Le Comité de la commission « loisirs » de l'Intersectorielle Pensionné(e)s et Pré-pensionné(e)s de Namur invite ses membres (CGSP) et l'interprofessionnelle (FGTB) au goûter des rois, le 10 janvier 2014 à 14h à la Maison syndicale André Genot, 41 à Namur.

Gâteau des rois et café offerts.

Ambiance musicale.

Accompagnants : 5 €.

Réservation :

Maria Pasquarelli : 0476/366 888

Coraline Quevy : coraline.quevy@cgsp.be

Bonne année 2015, année de l'exclusion

Déjà parler de janvier 2015 en janvier 2014 ne signifie pas un goût particulier pour l'anticipation ou pour la science-fiction. D'autres s'en font une spécialité voire un métier mais la CGSP ne se lance pas dans la voyance.

Certaines décisions du gouvernement prises en début de législature vont générer un vrai drame social en janvier 2015. Il s'agit de l'exclusion des articles 36 titulaires du droit des allocations d'insertion. Il s'agit des jeunes qui, ayant fini leurs études, bénéficient d'allocation en attendant de trouver du travail. Ce droit est maintenant limité à 3 ans ; sans condition d'âge pour les cohabitants et à partir de 30 ans pour les isolés et les chefs de ménages. Cette mesure va toucher dès janvier 2015 quelque 55 000 personnes en Belgique dont 35 000 en Wallonie. Le décompte a été entamé au 1^{er} janvier 2012, il est donc tout à fait inévitable qu'une grande partie de ces exclusions arrive au 1^{er} janvier 2015.

Les cohabitants n'auront pas droit au revenu d'insertion mais généreront quand même pour certains l'intervention des CPAS. La perte pour ces ménages dépassera les 5 000 euros par an.

Les isolés et les chefs de ménage tomberont à charge des CPAS. L'économie nette pour les 15 730 chefs de ménage et les 11 000 isolés représente un coût global de 313 millions d'euros en revenu d'insertion pour une économie brute pour toutes les exclusions de 460 millions d'€, soit une économie nette de 147 millions d'€.

Un drame social pour 55 000 personnes ou familles et des difficultés pour les finances locales qui vont certainement déboucher sur des plans d'assainissement pour les communes qui vont encore amoindrir l'effet net de ces mesures. Pour rappel, l'effet en 2012 des seuls intérêts notionnels dépasse les 6 milliards d'€...

Un scandale sur lequel la FGTB, et particulièrement ses régionales wallonnes, attirent l'attention depuis quelque temps. Jusqu'à présent, le gouvernement reste figé dans son autisme. Nous reviendrons encore dans les prochains mois sur ce qui est, une nouvelle fois, une conséquence de l'austérité décidée et imposée par les gouvernements et la Commission de l'Union européenne.

L'austérité n'est pas une fatalité parce que la crise n'est pas une réalité objective mais la conséquence de décisions politiques.

Battons-nous, le combat sera dur mais nous pouvons le gagner !



*La CGSP
vous souhaite
une superbe année 2014
forte de toutes nos solidarités*

**ACTEURS
DES
TEMPS PRÉSENTS**

L'ÉTAT SOCIAL

Une révolution toujours d'actualité, mais largement impensée

Et si, face à la crise multiforme, nous disposions déjà d'une alternative à portée de main, à savoir l'État social et son fondement politique qu'est la démocratie ? Un État social qui, déployé pleinement au niveau national, permet de faire face au néolibéralisme.



Christophe Ramaux

Pour initier le cycle de formation de troisième niveau, la CGSP wallonne avait invité ce mardi 19 novembre 2013, Christophe Ramaux, Maître de conférences à La Sorbonne et membre des Économistes atterrés.



Les quatre piliers de l'État social

Bien souvent, l'État social est réduit à la seule protection sociale alors qu'il englobe aussi la réglementation des rapports de travail, les services publics et les politiques économiques. Cette réduction n'est pas innocente, car elle occulte certaines évidences qui pourraient contrecarrer l'hégémonie du modèle néolibéral. Cette réduction ôte aussi à l'intervention publique toute prétention d'ensemble et vise à cacher le fait que « l'État social ne se contente pas d'opposer des digues au pouvoir du capital ; il lui retire des sphères entières d'activités. Son fondement politique est la démocratie. Sa vocation est de construire

une société d'égaux afin de donner une consistance sociale à la norme de l'égalité absolue instituée par le suffrage universel. »¹

Une révolution toujours d'actualité

Est ainsi occultée l'évidence selon laquelle les fonctionnaires créent de la richesse. Contrairement à l'idée reçue selon laquelle le secteur public serait improductif et étoufferait le secteur privé par les prélèvements opérés, *les fonctionnaires produisent des valeurs d'usage. Ils produisent aussi simultanément des valeurs monétaires, de la richesse monétaire* (p. 303) et l'impôt, à proprement parler, ne finance donc pas *l'activité du fonctionnaire, il sert à la payer, comme on ne finance pas un pain à la boulangerie, on le paie* (p. 307). Cette réhabilitation de l'impôt et de la dépense publique présente également l'avantage de s'attaquer aux prétendues « charges » sociales et de jeter un autre regard sur la dette publique qui devrait être légitimée.

Les quatre piliers constitutifs de l'État social indiquent également clairement

que nous ne vivons pas dans une économie exclusivement capitaliste : le cadre économique dans lequel nous vivons comprend du marché, du capital, de l'intervention publique et de l'économie sociale et, pour notre économiste atterré, la *réponse relative au dosage entre elles devrait être au cœur du débat démocratique* (p. 351).

L'État social reste donc d'actualité. Tout d'abord, malgré l'objectif du néolibéralisme de casser les quatre piliers qui le constituent, force est de constater que l'État social est toujours là. D'autre part, par opposition avec ce que serine quotidiennement la petite musique lancinante de la pensée unique, la dépense publique n'est pas le mal absolu ! Elle englobe en son sein notamment des prestations sociales en espèce (pensions, allocations de chômage), voire en nature (remboursement des frais pharmaceutiques).

De plus, l'État social est une donnée universelle : même si sa voilure diverge, il est présent partout dans le monde.

Une révolution largement impensée

Quelques obstacles se dressent toutefois sur la voie de l'État social. Tout d'abord, il constitue une révolution largement impensée. Comment expliquer autrement l'existence de trois théories économiques pour expliquer le libéralisme et pratiquement aucune pour l'État social ? Ainsi, le regard que nous portons sur l'État pourrait faire l'objet d'une réflexion plus approfondie : *faut-il concevoir l'intervention publique comme*



NON A L'ETAT SOCIAL "ACTIF", OUI A L'ETAT SOCIAL DE SERVICES PUBLICS

une béquille à l'accumulation du capital ou lui accorder un statut plus ample, une visée plus ambitieuse ? (p. 200). Christophe Ramaux pointe aussi le marxisme qui permet de penser le capitalisme mais sa théorie de l'État ne lui permet pas de penser les deux principaux leviers de l'émancipation que sont l'État social et la démocratie (p. 188).

» Le néolibéralisme zombie

Dans son plaidoyer en faveur de l'État social, Christophe Ramaux ausculte aussi le néolibéralisme. Ainsi, l'effritement de l'État social est notamment dû aux coups de boutoir d'un néolibéralisme très dirigiste qui a utilisé quatre volets pour tenter d'arriver à ses fins : la finance libéralisée, le libre-échange, l'austérité salariale et la contre-révolution fiscale.

Un néolibéralisme qui ne marche pas : la course à l'austérité, la désinflation compétitive risquent de voir le malade mourir guéri comme le montrent la Grèce et le Portugal. La sortie de la crise appelle tout d'abord une remise à plat fondamentale et virulente de ces quatre volets du néolibéralisme. Cela implique assurément de s'attaquer aux lobbies et à la finance dérégularisée et de réhabiliter simultanément l'État social.

Or, la hausse de la dette privée, fruit des réductions salariales et responsable de la crise financière de 2007 à l'origine de la fausse crise des dettes publiques, a permis aux tenants du néolibéralisme de prendre prétexte de cette crise pour pro-

mouvoir un nouveau tour de vis (ce que Christophe Ramaux appelle le grand *hold-up* intellectuel du néolibéralisme). Même s'il a failli, ce néolibéralisme zombie pourrait perdurer, notamment grâce au verrouillage idéologique qu'il a opéré au niveau européen.

» La construction européenne, cheval de Troie du néolibéralisme ?

Pour Christophe Ramaux, c'est en effet en recourant à la mondialisation et à la construction européenne que le dispositif néolibéral a pu effectuer son travail de sape. Et ce détournement par l'Europe permet de contourner l'État social et la démocratie (et de déposséder le peuple). Face à

cette situation, il faut renouer avec une conception progressiste de la nation. Au-delà de l'instrumentalisation rhétorique (*c'est la faute à Bruxelles !*), l'économiste atterré propose d'œuvrer à apporter une solution à la crise de l'euro. À ce sujet, Christophe Ramaux évoque quatre pistes possibles. Le pire des scénarii consisterait à continuer l'euro tel quel. Une autre approche, plus fédéraliste, consisterait à impulser des vrais flux financiers et de réels transferts de solidarité entre États membres. En plus de cette solution de papier (qui ne fonctionne pas à cause de raisons politiques), une autre option (la meilleure pour notre conférencier) serait de promouvoir une inflation interne (en augmentant partout les salaires et les dépenses sociales). Mais, pour cela, il

s'agirait de vaincre la hantise allemande de l'inflation. La dernière solution viserait à remettre en cause l'existence de l'euro. Quoi qu'il en soit, une remise à plat de l'Europe via un Traité simplifié serait indiquée afin que celle-ci apporte la preuve qu'elle peut apporter des avancées sociales.

Ces dernières pourraient se concevoir si une norme européenne impliquait une convergence sociale par le haut et une clause de non-régression sociale comme principes généraux du droit social européen. Pour sa part, Christophe Ramaux plaide en faveur d'une réhabilitation des États sociaux nationaux.

» Sortie de crise

De toute manière, la sortie de la crise économique et financière ne pourra se faire sans rompre avec le néolibéralisme et c'est pourquoi l'État social, adossé à la démocratie, a encore un bel avenir devant lui. Surtout si l'écologie est perçue comme la nouvelle frontière du progrès social permettant à l'État social de reprendre du poil de la bête (isolation du bâti, investissements dans les transports en commun, relocalisation de l'économie...). *La logique de socialisation telle qu'elle a été portée historiquement par l'État social mérite en effet d'être étendue car l'écologie réclame avant toute chose une intervention publique forte* (p. 427). ■

La CGSP wallonne diffuse sur son site Facebook, une série d'interviews de Christophe Ramaux qui prolonge la conférence qu'il a tenue à Namur en novembre dernier.

1. Christophe Ramaux, *L'État social, pour sortir du chaos néolibéral*, Paris, Fayard, 2012, pp. 435-436.

La grogne, la grève et la prise d'otage

Si, précédemment, nous avons souvent évoqué des mots et des tournures qui visaient à édulcorer la réalité afin de disqualifier le conflit, d'autres figures de style sont souvent mises en œuvre, par le monde des médias, pour durcir la réalité. Ainsi, chaque fois qu'un mouvement de grève se déclenche dans le secteur des transports, le terme prise d'otage a tôt fait de fleurir dans les propos des journalistes, hommes politiques et usagers. De même, lorsque les agents des Finances lancent des actions pour dénoncer l'état catastrophique de leur Service public fédéral, la presse titre à loisir : la grogne pourrait s'amplifier.

Cette figure de style, appelée hyperbole, sert plusieurs fins : en recourant à l'expression « usagers pris en otage », le monde journalistique tend à souligner d'une part que les grévistes n'exerceraient plus un droit légitime (celui de faire grève) mais qu'ils commettraient un crime. De là à les qualifier de terroristes, il n'y a qu'un pas qui fut presque franchi récemment lorsqu'une grève à Liège fut qualifiée d'acte « terroriste ». *Le Robert* définit en effet l'otage comme étant « une personne dont on se saisit et que l'on détient comme gage pour obtenir ce que l'on exige ».

Nul doute que Florence Aubenas et les (trop) nombreux journalistes détenus dans le monde doivent apprécier cette banalisation à peu de frais d'une situation autrement périlleuse que celle d'un navetteur qui reste à quai. De plus, cette représentation des choses permet au monde journalistique de se concentrer sur les effets sans devoir, pour autant, évoquer les causes d'un mouvement.

Médias médiocres

Elle permet également de pratiquer le degré zéro du journalisme, à savoir le micro-trottoir où des usagers peu au fait des motifs de l'action (puisque les causes ont été peu explicitées) vont peser sur leur statut de victime. En outre, le micro-trottoir offre cette capacité de réduire un conflit opposant des travailleurs à un gouvernement ou à un patro-



nat à un conflit entre deux fractions du salariat (les grévistes et les usagers)...

En effet, la plupart des reportages ne présentent pas les grévistes comme les salariés, les parents d'élèves ou les usagers des transports en commun qu'ils sont aussi pour la plupart mais comme des professionnels de la grève. Réciproquement, « les personnes gênées par les arrêts de travail ne sont pas identifiées comme des salariés désireux de défendre leurs droits,

susceptibles d'être syndiqués, voire de faire grève. »¹.

Et les pros de la grève de se croiser les bras, car il est bien connu que faire grève est une partie de tout repos ! Plusieurs motifs expliquent pourquoi la plupart des journalistes recourent à ces formats et à cette manière de couvrir les mouvements sociaux. Tout d'abord, la précarisation de la profession en est un mais aussi le fait que les journalistes sont socialement situés « par leur origine sociale (le recrutement se fait au sein des classes possédantes et cultivées)... et par leur parcours scolaire : tout cela enrachine chez les professionnels de l'information

une manière commune de voir le monde qui leur inspire, sans même qu'ils aient à y penser, un jugement globalement hostile sur la grève, les fonctionnaires, les syndicats. »¹

Le bruit et la fureur

Cette volonté de durcissement de la réalité se manifeste aussi par le recours quasi exclusif à l'adjectif *sauvage* pour qualifier des grèves *spontanées*. L'utilisation du terme *grogne* participe de la même logique. *Le Robert* définit le verbe *grogner* comme signifiant « pousser un cri, en parlant d'un cochon, du sanglier et par extension de l'ours ». Ce qui offre la latitude de réduire les manifestants à une animalité dénuée de mots et de ramener une parole contestataire à un grognement qui manifeste un mécontentement ou de la douleur. Mais le grognement est un bruit et si c'est du bruit, cela ne compte pas par rapport à la parole et au dialogue.

Ces facilités de langage exagérant la portée de ce qui est réellement mis en œuvre visent en quelque sorte à disqualifier la parole des acteurs des mouvements sociaux en la réduisant à du bruit ou à des actes violents, auxquels toute instance officielle ne doit pas se sentir obligée de répondre. ■

1. Pierre Rimbart, « Le social et les conflits sociaux : actuels dans la presse », in Jean-Pierre Gélard, *Médias, mensonge et démocratie*, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 122.

Institutions bruxelloises, de la complexité à la créativité

Pour mieux comprendre l'évolution des institutions bruxelloises dans le cadre de la 6^e réforme de l'État, l'IRB a organisé deux journées de séminaire pour les délégués. La première étape, le 21 novembre, a permis de faire le point dans une perspective historique et de dresser le bilan de plus de vingt ans de fonctionnement de la Région de Bruxelles-Capitale.

La réalité institutionnelle de notre pays est d'une complexité qui laisse perplexe. Pour comprendre comment on en est arrivé là, une mise en perspective historique était nécessaire. C'est l'exercice auquel s'est livré avec pédagogie et clarté M. Jean-Paul Nassaux du Centre de recherche et d'information sociopolitique (CRISP).

Aux origines de la Belgique

Remontant aux circonstances qui prévalaient au début de la Belgique, il a rappelé l'émergence progressive d'une conscience populaire flamande en réaction à l'État bourgeois francophone. Un mouvement wallon, apparaît également, mais ne présente pas beaucoup d'influence car il n'est soutenu que par la bourgeoisie. Il faudra attendre l'après-guerre et l'essoufflement du dynamisme économique wallon pour qu'émerge un mouvement syndical mené par André Renard revendiquant l'autonomie wallonne.

Communautés culturelles et Régions

En 1970, on crée les communautés culturelles (française, flamande et allemande) dotées d'une assemblée et qui traiteront essentiellement de la politique culturelle. Dans le même temps, on inscrit dans la Constitution le principe de création des régions.

La réforme de 1980 voit naître les Régions flamande et wallonne et prévoit la possibilité qu'elles fusionnent avec les Communautés. Ce que la Flandre réalise, créant ainsi la première asymétrie institutionnelle. Entretemps, les communautés ont élargi leur compétence à d'autres domaines culturels et aux matières « personnalisables » (aide sociale, santé).

La réforme de 1988-89 marque un pas important car de gros paquets de compétences et les budgets qui y sont liés sont transférés du fédéral vers les niveaux communautaires (enseignement, aide à la presse écrite, publicité à la radio et à la télévision) et régional (travaux publics, transports en commun...).

Région bruxelloise

Il a fallu attendre 1989 pour que la Région bruxelloise soit créée. L'enjeu communautaire est important et les Flamands émettent deux exigences : la limitation aux dix-neuf communes et d'être associés à la gestion de la ville. Des lois spéciales de financement prévoient des clés de répartition basées sur le principe du « juste retour » (les entités reçoivent des moyens en fonction de ce qu'elles apportent). En conséquence, la Région se dote d'un parlement et d'un gouvernement où siègent des représentants des deux groupes linguistiques. Trois commissions communautaires (une francophone, une néerlandophone et une commune) viennent compléter la construction institutionnelle.

Réformes et crises successives

En 1992-93, on inscrit dans la Constitution que la Belgique est composée de communautés et de régions, mais les partis qui incarnent le mouvement flamand, Volksunie en tête, en veulent plus. Le principe qu'ils défendent est que les compétences résiduelles passent aux communautés et régions ; l'État fédéral ne conservant que celles qui lui sont explicitement attribuées. C'est cette logique qui marquera les réformes et accords successifs au cours des deux dernières décennies. En 1999, l'accord du Lambertmont organise le refinancement de la Communauté française et revoit la législation orga-

nique sur les provinces et communes. Les Bruxellois réorganisent l'équilibre entre néerlandophones et francophones au sein du parlement de leur région. On passe de 75 à 89 parlementaires dont 17 seront d'office issus de listes flamandes. De nouvelles revendications flamandes pour une réforme de l'État surgiront en 2003 avec notamment la question de la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Halle-Vilvorde qui a finalement été votée à l'été 2012. Parallèlement, on revoyait les lois spéciales de financement en cherchant de nouvelles clés de répartition entre fédéral, communautés et régions qui limiteraient la solidarité fédérale. Dans ce contexte, Bruxelles avait absolument besoin d'un refinancement de 500 millions d'euros pour faire face à ses obligations et défis liés à la démographie, à l'enseignement et à la mobilité, entre autres (l'accord prévoit 461 millions).

Simplification institutionnelle

Les niveaux de pouvoir se chevauchent à Bruxelles, entre Région, Communautés communautaires et communes. C'est aux Bruxellois qu'a été confiée la mission de présenter un accord de simplification institutionnelle. Il portera certainement sur des questions de propreté publique, de stationnement, de logement et de mobilité, mais il s'agit d'un accord provisoire. Il faudra



aller plus loin et la poursuite de cette démarche sera favorisée par l'autonomie constitutive conférée en octobre 2011 qui permet à la Région de modifier ses règles de fonctionnement pour autant qu'il y ait un accord entre les deux groupes linguistiques.

De nouveaux équilibres précaires

Les nouvelles répartitions de compétences révèlent rapidement l'insuffisance des moyens pour l'enseignement en Communauté française (qui contrairement au fédéral et aux régions n'a pas de compétence fiscale). La Région wallonne est disposée à l'aider, mais à condition que Bruxelles, région bilingue, participe également. Pour retrouver une marge de manœuvre pour l'enseignement et la culture, la Communauté française a cédé une partie de ses compétences à la Région wallonne en conservant une partie des budgets y afférant. Dans une logique de symétrie institutionnelle, ces mêmes compétences seront confiées à la Commission communautaire française (Cocof) en Région de Bruxelles-Capitale. Cette dernière pouvant aller chercher des budgets à la Région qui devra donner la même chose à la Vlaams Gemeenschapscommissie (VGC) pour respecter le principe d'égalité de traitement des deux communautés à Bruxelles.

Un fonctionnement spécifique

Le fait que deux grandes communautés exercent des compétences sur le territoire de Bruxelles, combiné aux réformes successives sont à l'origine d'incessants ajustements en vue de déterminer de nouveaux équilibres communautaires. Les compétences communautaires sont essentiellement liées aux matières personnalisables comme l'enseignement, la culture, la santé, l'aide aux personnes. Ces compétences peuvent concerner des institutions ou associations soit francophones, néerlandophones, ou encore bi-communautaires. Elles relèvent alors respectivement de la Cocof, de la VGC ou de la Commission communautaire commune (Cocom). Les matières régionales sont quant à elles liées au territoire. Le parlement régional outre son rôle

législatif, élit le gouvernement et contrôle son action. Pour faire voter une ordonnance (loi), il faut une majorité au sein du parlement. Pour modifier une législation sur les communes, il faut une majorité au sein de chaque groupe linguistique. Le gouvernement est composé d'un président, de deux ministres francophones, de deux ministres néerlandophones et de trois secrétaires d'État dont un néerlandophone. C'est l'ensemble du parlement qui élit les ministres proposés par leur groupe linguistique respectif.

Les commissions communautaires sont composées des élus régionaux selon leur rôle linguistique et sont sous la tutelle de leur communauté. Les secrétaires d'État sont sur le même pied que les ministres.

La Cocom qui gère des matières bi-communautaires à la même composition que le parlement régional. Dans la dynamique de la 6^e réforme de l'État, son implication va décupler. Des compétences en matière de santé, d'aide sociale et d'allocations familiales vont en effet lui être transférées. De 87 millions, son budget passera à 1,5 milliard en 2020 !

Paradoxalement, alors que les forces centrifuges conduisent à scinder les compétences fédérales, on doit faire des efforts de concertation et de coordination pour assurer une cohérence des politiques menées et garantir que les décisions que chaque entité prend ne compliquent pas la vie des citoyens.

Un bilan après 24 ans d'existence

Avec près de vingt ans en tant que ministre-président, Charles Picqué est un acteur et témoin de premier plan de l'évolution de la Région de Bruxelles-Capitale. Son analyse et sa vision apportent un éclairage précieux sur les enjeux et les défis auxquels Bruxelles est confrontée. Siège des institutions européennes, vitrine de la Belgique, convoitée par les Flamands et les Wallons, Bruxelles a trop longtemps été victime d'une conception utilitariste. La création de la Région lui a permis de prendre son destin en main pour déve-

lopper progressivement une approche cohérente de la ville du point de vue urbanistique, de l'aménagement du territoire, de l'enseignement et même du tourisme. Les grandes villes se dilatent et leur zone d'influence s'étend bien au-delà de leurs limites administratives. On parle aujourd'hui de communauté urbaine et il est pertinent d'y mettre en œuvre des politiques concertées.

Aujourd'hui, la première bataille est celle de l'offre des places et de la qualité de l'enseignement pour répondre au choc démographique.

Il s'agit également de proposer des politiques d'emplois cohérentes pour faire face au taux de chômage élevé que connaît la région alors qu'elle est le poumon économique du pays.

Enfin, la 6^e réforme de l'État et le transfert de compétence qu'elle implique engendrent de nouveaux défis. Les transferts ne concerneront pas que les compétences, mais aussi les moyens budgétaires et en personnel qui leur sont liés.

Sur ce dernier enjeu, la CGSP rappelle que seuls 90 % des budgets initiaux seront transférés aux entités fédérées ; ce qui créera d'emblée un déficit de moyens pour la mise en œuvre des nouvelles compétences. D'autre part, des transferts importants de fonctionnaires seront nécessaires ainsi que le choix de locaux et cela ne peut se faire dans l'urgence. Il est donc nécessaire de se pencher sur la question et de négocier sans attendre les élections de mai 2014 !

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB

www.cgsp-acod-bru.be



Tout va très bien « Madame la Marquise »...



Telle pourrait être la devise des membres du gouvernement fédéral tant les éloges qui leur sont adressés sont nombreux !

Nous pensons toutefois qu'un point de non-retour est atteint et que si les mesures d'économies devaient se poursuivre au rythme actuel, de nombreux services fédéraux seront demain dans l'incapacité de fonctionner correctement. Mais peut-être est-ce ce qui est recherché par d'aucuns qui verraient bien des pans entiers de l'Administration aux mains du privé.

Les départements qui ont perdu ces deux dernières années entre 5 et 12 % de leurs personnels sont légions, ceci nous préoccupe au plus haut point en cette veille d'élections multiples (fédéral, régions, Europe). Combien de temps faudra-t-il pour constituer un gouvernement fédéral, avec quel programme, les services seront-ils à même comme par le passé d'assurer les affaires courantes si on ne remplace pas les départs naturels durant une longue période ?



Que penser d'un gouvernement qui impose des nouvelles carrières à sa Fonction publique, mais refuse de les appliquer au personnel de l'Ordre judiciaire sous le prétexte que cela coûterait trop cher. En attendant les carrières basées sur les formations certifiées sont également en extinction pour les membres du personnel judiciaire. Nous vous disions dans une édition précédente être sceptiques pour l'avenir de ces carrières « Bogaert » (*Tribune* d'octobre 2013 - p. 14).

L'arrivée de matières nouvelles dans les entités fédérées avec des moyens réduits là aussi suscite des craintes certaines.

Les actions de ces dernières semaines aux Finances, la grève annoncée à la Justice pour ce 13 décembre sont autant de signaux d'alerte lancés par les fonctionnaires aux autorités politiques de ce pays, les entendront-ils ? Devrons-nous durcir les actions ?



Dans l'attente de réponses positives aux demandes légitimes du personnel de la Fonction publique, nous vous présentons ainsi qu'à celles et ceux qui vous sont chers nos plus sincères vœux de bonheur pour l'année nouvelle.

R. Vansaingele



Pension : cumul avec un revenu de remplacement

Attention danger !

Au Moniteur belge du 1^{er} juillet 2013 a été publiée la Loi-programme du 28 juin 2013, et malheureusement celle-ci contient des dispositions relatives au cumul d'une pension avec un revenu de remplacement très néfaste.

Nouvelle réglementation

1. Cumul d'une pension de retraite avec un revenu de remplacement

Règle : interdiction absolue de cumul

La nouvelle législation prévoit une interdiction absolue de cumul d'une pension de retraite avec un revenu de remplacement (allocations de chômage, de maladie, d'invalidité...).

La pension de retraite sera suspendue pour tous les mois calendrier pendant lesquels la personne bénéficie d'un revenu de remplacement sauf si elle renonce au paiement de son revenu de remplacement.

Les allocations pour interruption de carrières thématiques (congé parental, assistance médicale, soins palliatifs) sont donc dorénavant considérées comme des revenus de remplacement.

2. Cumul d'une pension de survie avec un revenu de remplacement

Règle : interdiction de cumul

Exception : une pension de survie peut être cumulée avec un revenu de remplacement durant une période unique de maximum 12 mois civils consécutifs ou non.

Le montant payable de la survie est limité à 661,24 € par mois.

Les périodes déjà prises sur la base de l'ancienne législation seront déduites du quota de 12 mois.

Il n'y a plus dans la nouvelle législation de distinction selon que le revenu de remplacement est perçu ou non pour tous les jours ouvrables du mois.

Si une personne cumule librement une ou plusieurs pensions de survie avec un revenu de remplacement, l'avantage de ce cumul autorisé est perdu à partir du moment où elle perçoit une pension de retraite belge ou étrangère.

Attention donc, si vous êtes dans l'un de ces cas vous allez être contacté par le SdPSP-PDOS pour vous demander de préciser votre choix, c'est-à-dire :

- soit vous renoncez à votre allocation de remplacement ;
- soit vous perdez le bénéfice de votre pension de retraite ou de survie !

Si vous êtes dans l'un de ces cas mais que vous n'êtes pas contacté par le SdPSP-PDOS, cela est peut-être dû au fait que le SdPSP-PDOS ignore que vous cumulez des revenus de remplacement avec une pension, dès lors attention car il y aura prochainement comparaison possible des listings du SPF Finances (revenus) avec les listings SdPSP-PDOS (pension), cette non-déclaration pourrait être assimilée au dol ou à la fraude !

Prenez contact en cas de doute avec le SdPSP-PDOS il en va de vos intérêts !

Ces dispositions sont d'application avec effet au 1^{er} septembre 2013 !

R. Vansainge

INTERNATIONAL

Campagne contre la fraude fiscale

Hold-up fiscal : partie deux

Les gros fraudeurs font rarement la une.

Comme promis dans notre précédente édition, nous allons mettre sous les projecteurs des exemples de fraude et d'évasions fiscales.

Même le lecteur assidu de la presse quotidienne arrive rarement à identifier celles et ceux qui nous font les poches.

Mais, quand malgré tout le sujet est abordé, patrons et partis politiques

de droite se confondent directement en jérémiades, la pression fiscale étant invivable dans ce pays et susceptible de faire fuir les capitaux, etc. Et pourtant, la Belgique est un paradis fiscal. Il est parfaitement possible d'éluder l'impôt légalement et de faire payer la facture

aux salariés. Et si infraction à la loi il y a, il est fort à parier qu'au terme d'un an de procédure, le juge prononce un non-lieu.

Win For Life sans gratter.

Voici quelques scandales qui ont bel et bien eu un écho dans la presse (1) :

- Jan De Man, une vedette du barreau, coupable de fraude. Cet avocat d'assises avait déjà reçu un avertissement : il ne plaiderait pas uniquement en toge de couleur noire mais il rémunérerait un collaborateur au noir aussi. Pour sa défense, il évoqua la négligence mais il fut condamné en appel à 6 mois avec sursis et confiscation d'une somme d'un montant de 321 370 euros. Chose remarquable et très exceptionnelle : son procès s'est déroulé à huis clos.
- Dancing « *La Rocca* » en 2012. Il n'en menait pas large non plus lorsque les enquêteurs de la police fédérale ont calculé que pratiquement la moitié du chiffre d'affaires était réalisé au noir. Plus de 9 millions d'euros semble-t-il. Gérant et SPRL ont été condamnés depuis. Le juge a rendu un jugement très dur : « *La solidarité financière dans notre pays doit servir à couvrir les dépenses de l'État. En vous y soustrayant, vous faussez le marché et portez atteinte à la compétitivité de notre pays* ».
- Lait caillé pour INEX. Cette laiterie aurait fraudé le fisc des années durant et avait de très bons contacts avec d'autres paradis fiscaux. Finalement, l'entreprise a accepté une transaction et a payé 12 millions d'euros au fisc. Leur chiffre d'affaires annuel tourne autour de 150 millions d'euros.
- HSBC est une banque suisse qui abritait l'argent noir de centaines de diamantaires mais qui indiquait aussi à 2 500 riches belges la voie

des paradis fiscaux. Il est fascinant de constater que, début 2012, l'enquête se focalisait essentiellement sur le travail des enquêteurs. La police d'Anvers a déclaré récemment que les diamantaires feraient mieux d'accepter une transaction.

Autres exemples de transaction : OMEGA Diamonds : 160 millions d'euros, Mc Tree Carpets : 4 millions d'euros, le clou, c'est la famille Hendrickx qui a versé à l'État belge plus de 100 millions d'euros.

C'est très souvent la tendance dans de nombreux dossiers de fraude : on fraude pendant des années et, quand on se fait pincer, il faut des années d'enquête avant soit d'être blanchi, soit d'accepter une transaction. Mais, en fin de comptes, le fraudeur ne s'en tire pas si mal.

Situations qui ne font pas la une des journaux

Notre paradis fiscal compte 170 000 sociétés patrimoniales. Il s'agit de constructions parfaitement légales qui permettent à une personne de réunir son patrimoine dans une société et de défalquer toute une série de frais des impôts. Autrement dit, c'est le travailleur qui n'a pas ce type de société qui paie à l'heure actuelle le jouet des riches. Récemment, on a eu le cas d'un dentiste qui faisait passer son avion de plaisance sur sa société. Les services des contributions ont estimé que cette pratique n'était pas réglo et le dentiste a dû s'expliquer devant le juge. Il a eu gain de cause en appel parce qu'il avait soi-disant mis son avion à deux reprises en location. Pendant que le travailleur s'acquitte bravement de ses impôts, le dentiste lui ne se contente pas d'extraire des dents mais il extorque aussi beaucoup d'argent à la société.

Ce qu'on ne vous dira jamais non plus dans les journaux, c'est que, lorsque

vous faites construire une maison, il vous en coûtera 167 000 euros en moins ou en plus selon que vous ayez une société patrimoniale ou pas. Étant donné que bon nombre de parlementaires et de journalistes ont eux-mêmes logé leur patrimoine dans ce genre de société, il n'y a aucune chance que le pot aux roses soit révélé.

Un médecin a eu gain de cause en déduisant sa piscine de ses impôts. Celle-ci étant visible de la salle d'attente, il a avancé comme moyen de défense que cela était rassérénant pour sa patientèle. Dès que vous commencez à nager dans l'argent, tout vous est manifestement permis.

Pendant tout ce temps, la machine à propagande des riches tourne 24h sur 24 et c'est sans cesse la même rengaine : le gouvernement et sa rage taxatoire, on en a marre, il faut réduire les moyens dévolus aux services publics, il faut arrêter de taxer lourdement les entreprises, et ainsi de suite.

En Belgique, les grosses entreprises ne paient pratiquement PAS d'impôts. Ce sont les PME et les salariés qui paient toute la note. Heureusement, les travailleurs ont des syndicats forts qui vont continuer à dénoncer ces menteurs. Il est, toutefois, étrange que le syndicat (UNIZO par ex) des petites entreprises continue de se taire face à cette concurrence déloyale.

G. Rasschaert

(1) Sources :

- 1. De Tijd
- 2. CGSP Sous-secteur Finances
- 3. Dirk Van der Maelen, chef de groupe SP.a

COMITÉ B

Un client peu sérieux

Au début de l'année, la CGSP avait appris que le secrétaire d'État à la Fonction publique avait fait approuver par le Conseil des ministres un projet de circulaire concernant l'« Orientation client dans les administrations fédérales ». Nous avons alors exigé une discussion de ce projet au Comité B.

Lors de la réunion, nous (et nous seuls...) avons fait valoir qu'un service public n'a pas de **clients** : pas au sens courant du mot, qui est purement commercial, et encore moins au sens romain de « personne qui se plaçait sous la protection d'un patron ». Un service public n'a que des **usagers** ; bien les servir doit être sa fierté, et celle de son personnel.

L'Autorité avait balayé nos arguments avec arrogance, en affirmant qu'aucun texte légal n'imposait le terme « usagers » et qu'en outre, la traduction

néerlandaise « *gebruikers* » évoque d'habitude les consommateurs de stupéfiants. La circulaire n° 626 du 14 mars 2013 est donc parue sans amendement au *Moniteur* du 22 mars.

Sept mois plus tard, l'Autorité fédérale l'a rendue **illégale** en publiant au *Moniteur* du 4 octobre l'arrêté royal du 24 septembre 2013 relatif à l'évaluation dans la Fonction publique fédérale. En effet, parmi les critères qui permettent d'attribuer la mention « répond aux attentes », l'article 13, § 1^{er}, 3° de cet arrêté énonce : « avoir

été disponible à l'égard des **usagers** du service » (en néerlandais : « *voor de gebruikers van de dienst* »).

À moins que le texte invite à se montrer disponible « pour les **toxicomanes** du service », il y a donc bien une disposition réglementaire qui impose le terme « usagers », et non « clients ».

Si vous n'avez jamais vu marquer contre son camp, admirez ce superbe goal du secrétaire d'État.

J. Jacquemain

SPP Développement durable

Suppression du SPP et création d'un « Institut fédéral pour le Développement durable » auprès du Service public fédéral Chancellerie du Premier ministre.

D'abord, il faut savoir que les services fédéraux de programmation n'ont qu'un caractère temporaire et leur existence est confirmée au début de chaque législature. Afin d'éviter cela dans le futur et puisque le gouvernement fédéral a approuvé une vision stratégique à long terme en matière de développement durable, il a opté pour l'ancrage institutionnel de la politique de développement durable par la création d'un Institut fédéral pour le Développement durable.

Le 4 décembre 2013, les organisations syndicales représentatives ont examiné, en Comité B, un avant-projet d'arrêté royal portant création au 1^{er} février 2014 de cet institut auprès

du Service public fédéral Chancellerie du Premier ministre.

La CGSP partage l'objectif de voir le personnel du SPP Développement durable disposer - enfin ! - d'une perspective de carrière. Le projet prévoit en effet que tout son personnel actuel, agents statutaires et contractuels, bénéficiera d'une mutation d'office ou d'un transfert par arrêtés ministériels au sein du SPF Chancellerie. Les droits des membres du personnel sont préservés selon les dispositions réglementaires qui leur sont applicables en vertu de leur nomination ou de leur engagement, indépendamment du service dans lequel ils sont affectés.

Il est aussi prévu un renforcement du personnel, dans les limites de l'enveloppe de personnel, par le biais de quatre emplois de « chargés de mission » ouverts à des agents provenant d'autres SPF-SPP au moyen d'un congé pour mission d'intérêt général. La statutarisation fera également partie des priorités.

Bref, d'ici peu, le SPP Développement durable sera transféré en un institut et déménagera de la tour Finto pour un étage au 16 rue de la Loi.

P. Minet et J-P. Van Autrève

SPF FINANCES

Actions décentralisées : succès inégalé partout

Dans le cadre de l'opposition au plan Coperfin 2.0 et le basculement 3, après avoir tenu des assemblées générales d'information dans tout le pays, le front commun syndical a décidé de passer à la vitesse supérieure et de mener des actions tournantes après avoir entendu les membres du personnel.

C'est ainsi que des actions visant d'une part à sensibiliser les membres du personnel et d'autre part les citoyens ont été organisées sur l'ensemble du territoire national, de part et d'autre de la frontière linguistique.

À chaque fois, les membres du personnel (statutaires comme contractuels) étaient invités à sortir durant leur pause de midi et bloquer provisoirement la voie publique le temps d'informer la population par la distribution d'un tract « **Nous sommes considérés comme des pions et vous, les Citoyens, comme des pigeons !** ».

Le succès inestimable rencontré à chaque endroit montre oh combien, « non cela ne se passe pas bien » quoiqu'en pensent et disent les managers et les autorités politiques !

Ainsi les membres du personnel disent massivement « **NON au basculement 3 tel qu'imposé** » et revendiquent un véritable dialogue social au sujet des points suivant :

- la postulation d'un service avec attribution des emplois par grade suivant l'ancienneté ;
- moins de suppression de services de proximité ;
- un horaire variable permettant de réellement concilier vies professionnelle et privée ;
- de véritables indemnités pour tous ceux se trouvant dans une situation identique ;
- des carrières pécuniaires valorisantes et non au rabais comme proposé par le secrétaire d'État à la Fonction publique.



Charleroi 27-11-2013 - (c) CGSP



Tournai 27-11-2013 - (c) CGSP AMIO



Gent 02-12-2013 - (c) ACOD

Le 27/11 ont été concernées les villes d'Antwerpen, Charleroi, La Louvière et Tournai, le 28/11 la ville d'Eupen, le 29/11 les villes de Liège et Verviers, le 2/12 la ville de Namur, le 3/12 les villes d'Arlon et Marche, le 4/12 la ville de Bruxelles avec des cortèges venant de NoGa et Finto pour se regrouper à la Place Rogier, le 5/12 à Mons Ville du Premier ministre où un cortège funèbre s'est rendu à son domicile et à l'Hôtel de ville, malheureusement le Premier était retenu à Bruxelles, les manifestants lui ont toutefois laissé une trace de leur passage.

Pour les bureaux appelés à fermer selon l'Autorité un autre type d'action est prôné, la fermeture provisoire avec affichage d'un tract intitulé « **Service des Finances en deuil pour cause de fermeture prochaine** ».

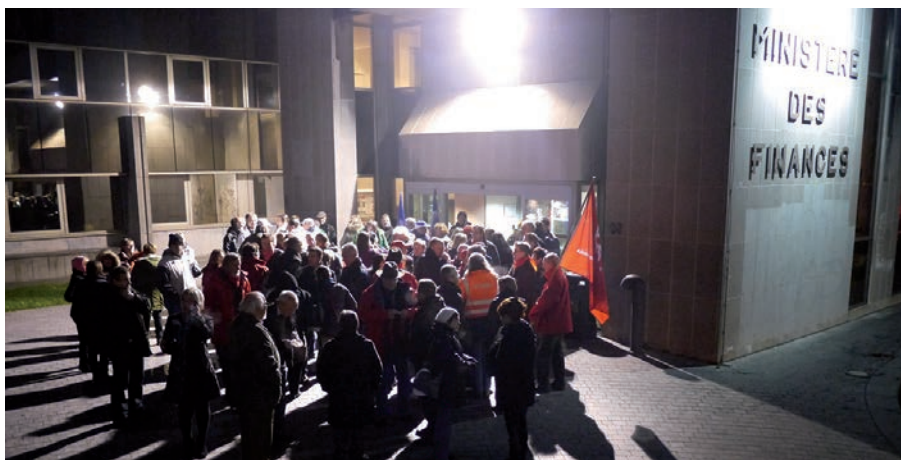
Vous trouverez en marge de cet article diverses photos montrant le succès de foule rencontré par les différentes actions, ce ne sont pas moins de 60 à 80 % des membres du personnel présents qui ont rejoint leurs délégués syndicaux pour clamer leur colère.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le ministre des Finances semble mieux entendre le milieu bancaire que les membres de son personnel ! Il a toutefois fixé rendez-vous au front commun syndical le 23 décembre, nous verrons si c'est pour apporter dans sa hotte des bonnes nouvelles aux membres du personnel de son département.

À défaut, le front commun en tirera les conclusions et un durcissement des actions ne serait pas à exclure !

Vous trouverez sur notre site www.cgsp-amio.be le tableau donnant une vue non exhaustive de la couverture médiatique des différentes actions menées entre le 27/11/13 et le 12/12/2013.

R. Vansaingele



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – LES MILITAIRES

Rapport de la Cour des comptes : à lire avec attention...

La première chose qui a été pointée dans ce rapport est que la réduction des effectifs ne diminue pas les coûts salariaux de façon proportionnelle, mais ce n'est pas un scoop ! En effet, le ministre lui-même, comme nous le rappelions le 3 mars 2010 lors d'une audition au Parlement, l'annonçait dans son plan de transformation en page 44 : « les coûts totaux de personnel (ceux liés aux activités inclus) évolueront de 64,8 % en 2010 vers 63,4 % en 2013... »

La Cour constate que le nombre de militaires en suspension de prestations pèsera lourdement dans le budget jusqu'en 2017. Elle constate également **l'impact limité des mesures de mobilité externe** sur la réduction de l'effectif et **l'importance des départs des jeunes recrues**, surtout dans le cadre de l'EVMI. Tout ceci fait que l'âge moyen du personnel militaire reste stable. Sacrée défaite pour le ministre qui, pendant des années, a fait la morale depuis les bancs de l'opposition... Il laissera à son successeur une seule solution, **lancer une autre restructuration** afin d'avoir un meilleur équilibre entre les trois grands segments du budget (50 % personnel, 25 % fonctionnement, 25 % investissement).

La Cour note que l'armée continue à recruter du personnel et à privilégier des solutions axées sur la promotion des départs anticipés. Or, ces solutions sont difficiles à mettre en pratique dans un contexte national d'emploi sous régime statutaire et de révision en Europe de l'âge du départ à la retraite.

D'un point de vue purement comptable, la Cour invite la Défense à **revoir la présentation des crédits en personnel de la section 16** du budget général des dépenses, car l'inscription de **87 % de la masse salariale sur une seule allocation de base** ne permet pas d'identifier les différents éléments de la dépense de personnel, ni de suivre les coûts et bénéfices des mesures de réduction prises. C'est bien le but recherché par le ministre ! Ne pas permettre au Parlement de se rendre compte de la situation en

faisant en sorte que la lisibilité soit minimale. Ainsi, personne ne se rend vraiment compte de la répartition de l'enveloppe salariale entre, d'une part les officiers, et d'autre part, les sous-officiers et volontaires... Le ministre a déjà répondu qu'il ne comptait pas revoir cette structure, car elle fonctionne bien. Et d'ajouter que le Parlement peut annuellement suivre l'évolution du contingent de l'armée lors de chaque projet de loi...

Du contingent, oui. De la dérive vers une armée mexicaine, non !

La Cour s'interroge aussi sur l'externalisation menée par la collaboration entre la DGHR et la DGMR pour la sous-traitance d'activités qui ne relèvent pas aux tâches du cœur du métier de la Défense et qui ne peuvent pas être exécutées plus longtemps par notre propre personnel dans le cadre de l'enveloppe du personnel... **(37,69 millions d'euros par an pour l'informatique, l'entretien d'installations techniques et des zones vertes, nettoyage des locaux, catering, fabrication de palettes, transport de personnes dans la région Bruxelles-Capitale)**. Le CHOD estime, quant à lui, que **la Défense doit insérer plus de projets d'externalisation dans ces systèmes de gestion** (entretien des avions, des hélicoptères, des navires, du matériel électronique...). Pour la CGSP, il va impérativement falloir dans ce cas que le CHOD et le MOD se mettent aussi en tête qu'il faut alors exécuter à la lettre l'accord de gouvernement qui stipule que les cadres supérieurs et les États-majors devront être rationalisés ! On peut scier la branche sur laquelle on est assis,

mais alors il ne faut pas s'étonner au moment de tomber ! Comment justifier autant de Généraux, de Secrétaires généraux et d'Officiers supérieurs avec une telle volonté d'externalisation ? C'est pourquoi la Cour estime que **si la politique d'externalisation devait s'étendre, l'ampleur, les coûts et les avantages soient présentés de façon claire et transparente, pour s'assurer qu'elle est conduite de manière cohérente et raisonnée.**

En matière d'attrition, la Cour note que la **DG HR évalue ce taux pour l'EVMI à respectivement 70 % pour les officiers, 93,8 % pour les sous-officiers et 70,9 % pour les volontaires !** En réponse à ce problème, la Défense a annoncé la préparation d'un projet d'AR visant à encourager la réussite académique **en liant les conditions de rémunération des candidats officiers à leur performance en tant qu'étudiant à l'ERM**. Heureusement, rien n'est encore prévu pour sanctionner financièrement le Corps enseignant en cas de mauvais résultats généralisés !

La Cour recommande de soumettre au législateur, en collaboration avec le SPF Affaires étrangères et le SPF Finances, **des règles spécifiques d'imposition à l'impôt des personnes physiques des personnes de l'État qui effectuent des prestations à l'étranger**, comme elle l'a déjà fait pour les postes diplomatiques et consulaires (expatriés) !

La Cour recommande aussi **d'informatiser les ordres de marche, afin de limiter le nombre d'intervenants**

au niveau des ESA, de la DG BudFin, etc. Il faut donc plus de simplification administrative pour accompagner la restructuration de la Défense. Elle recommande aussi de **revoir les conditions de la mobilité externe** des militaires avec le SPF P&O et d'augmenter l'intégration de la gestion HR militaire avec le

civil afin de réaliser des économies au niveau de l'État.

Bref, de nombreuses recommandations qui sonnent comme un bien mauvais bulletin et qui témoignent du manque de cohérence dans la gestion du Département depuis l'arrivée du ministre De Crem à la tête de la Défense. L'ex-

ternalisation à outrance risque bien de reléguer la Défense à un sous-département des Affaires étrangères, avec à sa tête un Secrétaire d'État...

Source : Planification des effectifs et rémunération du personnel militaire de la Défense (21 novembre 2013).

P. Descy



30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Bonne année 2015, année de l'exclusion
- 4 / Dossier • L'État social – Une révolution toujours d'actualité, mais largement impensée
- 6 / Le mot qui pue • La grogne, la grève et la prise d'otage
- 7 / IRB • Institutions bruxelloises : de la complexité à la créativité

www.cgsp-wallonne.be

SOMMAIRE

Infos AMiO

- 9 / Édito • Tout va très bien
« Madame la Marquise »...

Information générale

- 10 / Pension : cumul avec un revenu de remplacement

International

- 10 / Hold-up fiscal : partie deux

Fédéral

- 12 / Comité B • Un client peu sérieux
/ Comité B • SPP Développement durable
- 13 / SPF Finances • Actions décentralisées
- 15 / Défense - Militaires • Rapport de la Cour des comptes

www.cgsp-amio.be ou www.cgsp-ministeres.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB

Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontaines, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11